

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-3221 / 109359
Galliker Transports SA Bousens, 1034 Bousens
département du congelé
besoins spéciaux de consommation
1 A
29.09.2003–02.10.2004 (Nouveau permis)
- 03-3264 / 109365
Bacab S.A., 1450 Ste-Croix
extrusion et tressage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 A
13.10.2003–16.10.2004 (Nouveau permis)
- 03-3265 / 101257
NagraID S.A., 2301 La Chaux-de-Fonds
département cartes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 A
03.11.2003–06.11.2004 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 03-2238 / 100591
Zwahlen et Mayr SA, 1860 Aigle
tubes inox et tubes étirés
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 A
19.01.2003–21.01.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-3032 / 102004
HARTING AG, 2504 Bienne
ensemble de la fabrication (étampage, moulage, galvanoplastie, assemblage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
170 A
02.11.2003–04.11.2006 (Renouvellement)
- 03-3293 / 109372
CTG Consortium Tunnels de Glion, 1026 Echandens
Assainissement des tunnels de Glion
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
240 A
29.03.2004–04.09.2005 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

– 03-3213 / 109350

Primval Sàrl Le Primeur valaisan, 1906 Charrat
préparation et distribution de fruits et légumes à travers le Valais
besoins spéciaux de consommation

16 A

28.09.2003–02.10.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

25 novembre 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Permis concernant la durée du travail octroyés

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	46
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.11.2003
Date	
Data	
Seite	7125-7126
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 867

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.